



**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**



Broyez du vert ! ON VOUS PRÊTE LE BROYEUR



POURQUOI BROYER SES DÉCHETS VERTS ?

- Éviter les trajets en déchèterie,
- Utiliser son broyat en paillage, limiter l'arrosage, le désherbage et enrichir le sol,
- Améliorer son compost en ajoutant le broyat.

**Facile
et gratuit**



RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :



Financé
par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**

Broyez du vert !

PRET DE BROyeurs

Votre commune et Grenoble-Alpes Métropole mettent gratuitement à votre disposition **deux broyeurs** pour vous aider à **réduire vos déchets verts** :



Un broyeur à moteur essence sur remorque pour vos gros chantiers de taille (diamètre maximum des branches = 10 cm),

Un broyeur électrique transportable dans un coffre de voiture pour les travaux moins exigeants (diamètre maximum des branches = 3,5 cm).



POURQUOI BROyer SES DECHETS VEGETAUX ?

Vos déchets végétaux constituent une **vraie ressource**, évitez les trajets en déchèterie en les broyant et en les réutilisant directement dans votre jardin :

- **ajoutez du broyat à votre compost** pour l'aérer, réguler son humidité et améliorer sa qualité,
- **utilisez le broyat en paillage** dans vos massifs, vos haies, votre potager, sur les cheminements.

LE PAILLAGE C'EST QUOI ?

Le paillage consiste simplement à recouvrir le sol avec des végétaux, il permet notamment :

- **de limiter le désherbage,**
- **de limiter l'arrosage,**
- **d'améliorer, de nourrir et de protéger le sol.**

Le broyat de bois est idéal pour pailler vos plantes vivaces, haies et arbres.

Utilisez plutôt les tontes, fanes et feuilles pour pailler vos plantes annuelles et potagères.

**1h de paillage
=
10h de travail
économisées**



COMMENT REUSSIR SON PAILLAGE AVEC DU BROyat DE BOIS ?

- **Désherbez** les surfaces à pailler,
- **Disposez des couches de paillage** autour de vos cultures sans les enfouir (5 à 7 cm d'épaisseur pour le broyat de bois),
- **Renouvelez le paillage** dès que son épaisseur atteint 1 à 2 cm.

**Pour en savoir plus, consultez le Guide du jardinage zéro déchet
sur grenoblealpesmetropole.fr**